

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**du 19 octobre 2016**

Date de convocation : 14 octobre 2016

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19    Présents : 16

Procurations : 2

L'an deux mille seize, le 19 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Antoine CUYAUBERE, premier Adjoint

PRÉSENTS : Antoine CUYAUBERE, Marie-Françoise CAPELANI, Georges GUILHAMET, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Michèle NAVARRO, Patrick MOURA, Marie-Gabrielle MONSET, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER

ABSENTS : Jean-Jacques CLAVERIE

EXCUSES : Marc CANTON, Delphine CRASPAY

PROCURATIONS : Marc CANTON à Antoine CUYAUBERE, Delphine CRASPAY à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

Antoine Cuyaubère demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter le point n°7: modification emploi de la Toussaint

**Approbation du procès-verbal :**

Le procès-verbal de la dernière séance est mis aux voix. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 août 2016.

**1 – Electrification rurale: adopté à l'unanimité**

Antoine Cuyaubère indique que le SDEPA a transmis le dossier concernant les travaux d'éclairage public à réaliser Rue de l'Aubisque et Rue de Lasgrabes ainsi que l'abribus. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme du département « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire 2016 ».

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à :

- participation du département	1 741,93 €
- FCTVA	1 714,48 €
- part. Commune	6 995,17 €
- frais de gestion	395,89 €
TOTAL	10 847,47 €

Le financement se fera par emprunt réalisé par le Syndicat pour le compte de la commune.

Patrick Moura s'inquiète sur des zones encore éclairées, Alexandre Larruhat apporte les explications complémentaires.

**2– Prorogation d'un emploi non permanent: adopté à l'unanimité**

Il convient de renouveler le contrat d'un agent non permanent à temps non complet pour 25/35ème terminé depuis le 30 août dernier. Cet agent est actuellement en remplacement pour 17,5/35ème, d'un agent en arrêt maladie et qui va reprendre prochainement.

**3 – Décision modificative n°1 : adopté à l'unanimité**

Un particulier a obtenu un permis de construire en date du 10 juillet 2013 pour lequel il a payé la taxe d'aménagement. Depuis ce permis de construire a été transféré à une nouvelle société, ce qui oblige l'administration à procéder au remboursement de la taxe d'aménagement. De fait il faut approvisionner le compte budgétaire correspondant, à savoir :

Dépenses :	art 20 415 82 - 2 406 €
Dépenses :	art 10 226 + 2 406 €

**4 – Adhésion Géo64: adopté à l'unanimité**

Les communes bénéficient via l'APGL du service informatique dans divers domaines, comptabilité, cadastre etc ... En début d'année il a été proposé aux communes de remplacer le logiciel Matrix par une nouvelle plateforme SIG (Système d'Information Géographique) web, intitulée GEO64,

mettant à disposition tout un ensemble de données géographiques. Une participation financière supplémentaire sera demandée par l'Agence. Il est décidé d'adhérer à ce service.

#### **5 – Prise de compétence CCPN : association PAIS : adopté à l'unanimité**

Des médecins de la plaine de Nay se sont regroupés en association loi 1901 pour mutualiser les services, secrétariat, formation, garde ....sauf le week-end où il faudra toujours faire appel au 15. La communauté de communes du Pays de Nay a pris la compétence pour la mise en place de ce dispositif « PAIS » qui doit démarrer courant 1er trimestre 2017. L'assemblée communale approuve cette prise de compétence de la CCPN.

#### **6 – Prise de compétence : Centre d'Incendie et de Secours : adopté à l'unanimité**

Le terrain, prévu pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers étant situé en zone inondable, a reçu de la part de l'état un avis défavorable, suivant l'article L 422-6 du code de l'urbanisme. Un nouveau terrain est envisagé et la CCPN peut prendre la compétence pour participer à ce futur projet. De fait il y aura un surcoût dans le montant de la dépense. Les membres du conseil acceptent cette prise de compétence.

#### **7 – Modification contrat de travail emploi de la Toussaint : adopté à l'unanimité**

Dans le cadre des emplois d'été, un emploi était prévu pour une semaine en août et une semaine à la Toussaint. Les dates étant erronées, il convient de les modifier comme suit : du mercredi 26 octobre au lundi 31 octobre inclus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Georges Guilhamet fait un point sur l'état d'avancement des travaux de l'Ecole du Bourg. Le retard pris ne sera pas rattrapé. A priori la cantine et les classes seront livrées pour la rentrée de janvier. Martine Bert donne les effectifs des 2 écoles réclamés par Marie Gabrielle Monset lors du conseil du 8 août dernier: 174 enfants à l'école du Bourg et 38 au Pont Latapie.
- Antoine Cuyaubère fait également un point sur les travaux d'assainissement de la Rue Carrère Longue
- Michel Lauvaux présente la journée du 1er Raid Ouzom qui va se dérouler le 22 octobre et qui remplace l'ancienne Passejade. 280 concurrents dont de nombreuses « têtes d'affiche » sont inscrits et 90 bénévoles sont nécessaires pour l'organisation.
- Georges Guilhamet précise que les travaux du nouveau rond-point sont arrêtés, les ouvriers ayant découvert une chambre de téléphone mal placée.
- Michel Aurignac demande où en sont les ventes de terrain de la SEPA à la Zac de la Bastide. Il est répondu que deux terrains ont été vendus sur les trois.
- Patrick Moura a vu un panneau faisant état d'un projet d'installation d'antenne relais. Une discussion s'engage avec les membres de l'assemblée communale et Antoine Cuyaubère précise que c'est Orange qui a fait une demande sur un terrain privé. Il précise également que l'information va être relayée dans le bulletin municipal et qu'un registre est à disposition à la mairie pour recueillir toute observation à ce sujet.
- Patrick Moura est étonné d'avoir vu dans la presse l'inauguration des locaux de la kiné et précise qu'il n'a pas été invité. Martine Bert indique que c'est la kiné qui a fait les invitations.
- Marie Gabrielle Monset trouve que l'entrée d'Asson n'est pas correctement entretenue.
- Martine Bert donne le programme des fêtes qui vont se dérouler du 10 au 13 novembre prochain et précise que 2 équipages avec 4 jeunes du village vont vendre des sandwiches

pendant les fêtes pour leur permettre de financer leur participation au Rallye 4L Trophy en février 2017.

– Antoine Cuyaubère signale qu'Alain Calestrémé est actuellement en arrêt maladie, il est remplacé jusqu'à fin novembre.

Séance levée à 21 h 50